Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	mologique et à l'etiquetage des produits mologiques									
	I.1 Numéro du document			I.2 Type d'Opérateur						
	FR-BIO-19.250-0056278.2025.001			☑ Opérateur						
	Heart School and Company			Groupe d'opérateurs						
			<u>.</u>	经现在条件的	_ Groupe u	operateurs				
			<u> 5</u>							
Se			ַ							
oir			L							
gat	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateur	S		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
Jig	Nom	UCDV			Autorité	Control Union Ins	pections France (FR-BIO-19)		
\mathbf{o}	Adresse	La Fosse Groult	'amnagua		Adresse	1 rue du Mont Cal	ert , 76700, Harfle	eur		
ıts	Pays	27150 Saussay-la-C France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR		
en	rays	Trance	Code 130	T K						
I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom UCDV Adresse La Fosse Groult 27150 Saussay-la-Campagne Pays France Code ISO FR I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de Autorité Control Union Inspections France Adresse 1 rue du Mont Cabert , 76700, Har Pays France Code ISO I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation										
I :										
<u>의</u>										
ar	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
Ь	• (e) Aliments pour animaux									
	-	Méthode de production:								
	– production de produits biologiques									
	– producti	– production de produits en conversion								
	– production biologique avec une production non biologique									
	Le présent docu convient) satisfa	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu	7 Date, lieu I.8 Validité								
	,							21/02/2027		
	Date	13 août 2025 11:51:07 +02		Control Union Inspections France	Cerunical val	.abie uu 04/06 /	2 0 25 au	31/03/2027		
		(Europe/Luxem bourg)	5		7					
	Lieu	Harfleur (FR)								
				X, Y						
					1					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'étiquétage des produits biologiques								
	II.1 Répertoire des produits							
rues	Nom du produit Code de la nomenclature combinée (NC) vis (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produi champ d'application du règlement (UE) 2018	é au règlement ts relevant du 3/848						
۳ ا	Luzerne déshydratée	Biologique						
spécifiques		En conversion						
facultatifs	II.2 Quantité de produits							
	II.3 Informations sur les terres							
Éléments	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
artie II: Él	effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous- traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
Pa	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, 2018/848	paragraphe 3, du règlement (UE)						
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du	u règlement (UE) 2018/848						
	Nom de l'organisme d'accréditation Cofrac							
	Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0629.pdf							
	II.9 Autres informations							